



L'ORTHOPHONISTE

1. DEFINITION

L'orthophoniste est le professionnel de santé qui assure la prévention, l'évaluation, le traitement et l'étude scientifique des troubles de la communication et des troubles associés. L'orthophonie concerne la compréhension, la réalisation et l'expression du langage oral et écrit, ainsi que toutes les autres formes de la communication non-verbale.

Il y a environ 26000 orthophonistes en France dont 97% de femmes.

2. MODE D'EXERCICE

L'orthophoniste peut exercer en libéral et/ou dans des structures de soin publiques ou privées (services hospitaliers, CMPP, IME, SESSAD, etc.).

En libéral, l'orthophoniste est conventionnée. La sécurité sociale prend en charge 60% du montant des bilans et des séances et les organismes complémentaires prennent en charge les 40% restants.

3. BILAN PRATIQUE

Le bilan initial commence par une anamnèse où l'histoire de l'enfant et de ses difficultés est retracée. Ensuite, des épreuves étalonnées sont proposées pour évaluer le niveau du patient. Concernant les troubles des apprentissages, l'orthophoniste évalue le niveau en lecture (lecture de syllabes, de mots qui n'existent pas, de mots, de phrases, de textes et compréhension de lecture), en orthographe (graphisme, transcription de syllabes, mots et phrases), ainsi que sur les compétences qui soutiennent le langage écrit (mémoire, attention, métaphonologie, etc.). Au niveau du langage oral sont évalués l'articulation, la parole, la métaphonologie, le lexique et la syntaxe, à la fois en compréhension et en production et les compétences qui soutiennent le langage oral (mémoire, attention, rythme, repérage spatio-temporel, etc.). Un décalage significatif des résultats avec la norme des pairs permet d'établir un diagnostic orthophonique (décalage de minimum 2 ans). A la suite du bilan, l'orthophoniste établit son projet thérapeutique qui sera réévalué régulièrement à l'aide des bilans de renouvellement (toutes les 50 séances environ).

4. TYPE DE PRISE EN CHARGE ET SPÉCIALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PRÉSENTANT DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES

L'orthophoniste reçoit son patient au minimum une fois par semaine et pendant 30 minutes. A l'aide de supports généralement ludiques, il aborde avec son patient les différents axes du projet thérapeutique. Des liens sont établis avec le patient, ses parents, son enseignant et les différents rééducateurs qui le suivent (échanges, contacts téléphoniques, réunion de l'équipe éducative, *supports* écrits, etc.). L'objectif de la rééducation est de rééduquer et/ou de compenser les troubles repérés lors du bilan.